



Breuillet

DECISION DU MAIRE	
2024 / 059 / AGD	

Le Maire de BREUILLET,

Vu le code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 et notamment son article L.2122-1 ;

Vu la délibération 2020 I 31 du Conseil municipal en date du 30 juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal à Mme Le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de faire appel à une société possédant les compétences requises pour effectuer la maintenance des chaudières des logements communaux ;

Considérant que l'avenant n°1 du marché d'exploitation chauffage de la société ENGIE Solutions représentée par Monsieur LAFOURCADE Alexandre, répond en tous points aux besoins de la municipalité ;

DECIDE

ARTICLE 1. De signer l'avenant n°1 avec la société ENGIE Solutions domiciliée – 4 rue de l'Eclipse – 95800 CERGY

ARTICLE 2. De préciser l'ajout des prestations P2 sur les logements communaux suivantes :

- *Logement droit 1er étage du 22 rue des écoles - "Bâtiment Grands Sorciers"*
- *Logement gauche 1er étage du 22 rue des écoles - "Bâtiment Grands Sorciers"*
- *Logement du 20 rue des écoles bat soleil levant porte D*

ARTICLE 3. Le prix annuel de la prestation supplémentaire s'élève à **455 € HT soit 546 € TTC (cent quarante-six Euros toutes taxes comprises).**

ARTICLE 4. L'avenant est conclu jusqu'à la fin du contrat initial allant jusqu'au 30 juin 2028.

ARTICLE 5. D'imputer la dépense correspondante comme suit :

- ✚ Part investissement du budget VILLE :
 - Gestionnaire : BATI
 - Fonction : 551
 - Nature : 6156
 - Service : BATI

ARTICLE 6. Ampliation adressée à :

- Monsieur le sous-préfet de Palaiseau,
- Le Responsable du Centre des Finances Publiques de Dourdan,
- Monsieur LAFOURCADE Alexandre, Directeur du Pôle Habitats et Collectivités.

FAIT À BREUILLET, LE QUATORZE JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE.



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Véronique MAYER", written over a circular stamp area.

Véronique MAYER